



Lausanne, le 20 novembre 2023

Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

Communiqué de presse

LE DROIT A L'INFORMATION : DE L'IPC à l'ICV POUR SAISIR TOUTE L'AMPLEUR DE L'INFLATION !

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Nous vous remercions de prendre connaissance du communiqué ci-après et de diffuser son propos au public de vos différents médias.

Le 17 novembre 2023, les trois syndicats de la fonction publique et parapublique (FSF, SSP & SUD) ont adressé un courrier au Conseil d'Etat pour demander l'ouverture immédiate de négociations salariales.

Si l'indexation des salaires à 1,7% selon l'indice de référence défini par l'art. 25 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (l'Indice des prix à la consommation -IPC- de l'OFS d'octobre 2023) est une victoire d'étape, elle reste largement insuffisante. **Le compte n'y est pas !**

Le Conseil d'Etat n'est pas sans ignorer que le renchérissement dépasse largement ce que disent les chiffres. L'IPC ne reflète pas la réalité, à savoir la réelle augmentation des coûts de la vie. La réalité de cette augmentation se fait sentir douloureusement auprès de la population vaudoise par l'explosion des primes de l'assurance-maladie, qui est absente dans l'IPC, par la hausse infernale des loyers, des charges locatives, de l'énergie et de la nourriture, éléments, malheureusement, sous-estimés dans l'IPC.

C'est la raison pour laquelle, nous avons demandé au Conseil d'Etat de fournir toutes les informations sur le renchérissement total que subit depuis de nombreux mois la population de ce canton et les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique et parapublique.

Le Conseil d'Etat, dans un esprit de transparence et de droit à l'information, doit construire, communiquer et rendre public l'ICV, à savoir l'Indice des Coûts de la Vie !

Nous savons qu'au plan fédéral comme au plan cantonal, toutes les informations et les moyens existent pour que puissent être élaborés les indices des coûts de la vie (ICV) reprenant tous les éléments de renchérissement qui pèsent sur les salaires et sur les revenus. Si une telle démarche n'est pas faite, c'est très clairement parce qu'il n'y a pas une décision politique qui donne l'ordre de l'entreprendre.

Le moment est venu, compte tenu de la situation financière de la majorité sociale de notre canton, de la perte sournoise du pouvoir d'achat, de la baisse du salaire réel, des rentes, des prestations sociales et donc du salaire socialisé, de prendre conscience de la gravité et de l'urgence du problème et d'agir par une revalorisation de **5% des salaires et du salaire socialisé.**

Bien cordialement,
Fédération syndicale SUD